

## Politique de développement durable POL-LOG002 FR



## Version 001-fr.

Date de création : 3 Juillet 2023. Préparé par : Responsable qualité Approuvé par : Directeur général

Validé par : Comité QHSE

Notre conviction est que le succès et la pérennité de toute organisation ne peut se faire qu'au travers d'une politique de développement durable ambitieuse et néanmoins réaliste.

Reposant sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux Principes et Droits Fondamentaux au Travail, la Déclaration de Rio de Janeiro sur l'Environnement et le Développement, et la Convention des Nations Unies Contre la Corruption et la Politique de Développement Durable, Logis International est basée sur les principes fondamentaux suivants :

- 1. Logis International doit soutenir et respecter la protection des droits de l'homme.
- 2. Logis International doit s'assurer qu'il n'est pas complice de violations des droits de l'homme.
- 3. Logis International doit respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective.
- 4. Logis International n'accepte aucune forme de travail forcé et obligatoire.
- 5. Logis International n'accepte pas le travail des enfants.
- 6. Logis International ne tolère pas la discrimination.
- 7. Logis International doit appliquer le principe de précaution face aux défis environnementaux.
- 8. Logis International doit prendre toutes les initiatives nécessaires pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.
- 9. Logis International doit encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- 10. Logis International doit agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds.